



CONSEIL

Cent soixante-quatorzième session

Rome, 4-8 décembre 2023

Rapport de la 198^e session du Comité financier (Rome, 6-10 novembre 2023)

Résumé

Dans le rapport de sa 198^e session, reproduit dans le présent document, le Comité financier:

- 1) **adresse au Conseil, pour décision, des recommandations spécifiques concernant:** i) les comptes vérifiés de 2022 (paragraphe 12); et ii) la composition du Comité consultatif de contrôle de la FAO (paragraphe 20);
- 2) **porte à l'attention du Conseil, pour approbation, ses conclusions concernant:** i) la situation financière de l'Organisation (paragraphe 9); ii) les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2024-2025 (paragraphe 14); et iii) la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (paragraphe 22);
- 3) **informe le Conseil de ses réflexions quant aux informations actualisées qui lui ont été présentées concernant:** i) les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice biennal 2022-2023 (paragraphe 16); ii) la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO (paragraphe 18); et iii) l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO effectué par le CCI (paragraphe 27).

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

1. **approuver** les recommandations formulées par le Comité concernant:
 - a) les comptes vérifiés de 2022;
 - b) la composition du Comité consultatif de contrôle de la FAO;
2. **approuver** les conclusions du Comité concernant:
 - a) la situation financière de l'Organisation;
 - b) les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2024-2025;
 - c) la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête*;
3. **prendre note** des réflexions du Comité concernant:
 - a) les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice biennal 2022-2023;
 - b) la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO;
 - c) l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO effectué par le CCI.

Pour toute question relative au contenu de ce document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org

Introduction

1. Le Comité a présenté au Conseil le rapport ci-après, qui porte sur les travaux de sa 198^e session.
2. Outre le Président, M. Mina Rizk (Égypte), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
 - M^{me} Emma Hatcher (Australie)
 - M. Li Bo (Chine)
 - M. Bienvenu Ntsouanva (Congo)
 - M. Rodney Hunter (États-Unis d'Amérique)
 - M. Jujjavarapu Balaji (Inde)
 - M. Sultan Alotaibi (Koweït)
 - M. Abdellah Larhmaid (Maroc)
 - M. Miguel Jorge García Winder (Mexique)
 - M^{me} Fadia Aljamal (Oman)
 - M^{me} Berioska Morrison González (République dominicaine)
 - M. Christopher Mace (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 - M^{me} Pernilla Ivarsson (Suède)
3. La Présidente a informé le Comité que:
 - M. Guo Su et M^{me} Xi Li (Chine) avaient été désignés pour remplacer M. Li Bo en tant que représentants de la Chine à une partie de la session;
 - M^{me} Danielle Maniscalco (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer M. Rodney Hunter en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à une partie de la session;
 - M. Massimo Ziad Ammar (Koweït) avait été désigné pour remplacer M. Sultan Alotaibi en tant que représentant du Koweït à une partie de la session;
 - M. José Luis Delgado Crespo (Mexique) avait été désigné pour remplacer M. Miguel Jorge García Winder en tant que représentant du Mexique à une partie de la session;
 - M^{me} Rebecka Ramstedt (Suède) avait été désignée pour remplacer M^{me} Pernilla Ivarsson en tant que représentante de la Suède à une partie de la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<https://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>.
5. La 198^e session du Comité financier a été organisée selon des modalités hybrides: certains représentants des membres y ont participé en personne, au siège de la FAO, et d'autres en visioconférence. Le Comité a confirmé que, en vertu des dispositions de l'article VII de son Règlement intérieur, il consentait à la suspension de l'application des articles qui étaient susceptibles de ne pas être compatibles avec la formule hybride retenue pour la session.
6. Ont également assisté à la 198^e session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-après:
 - Allemagne
 - Cameroun
 - Fédération de Russie
 - Finlande
 - France
 - Grèce
 - Guinée équatoriale
 - Indonésie
 - Monaco
 - Norvège
 - Pakistan
 - Portugal
 - Roumanie
 - Tchéquie
 - Union européenne
 - Venezuela (République bolivarienne du)

Suivi de la situation financière

Situation financière de l'Organisation

7. Le Comité a examiné le document intitulé *Situation financière de l'Organisation* (au 30 juin 2023) ainsi que les prévisions de trésorerie, y compris les liquidités, les arriérés de contributions, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses au titre du Programme de coopération technique (PCT) et les soldes non utilisés, le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.
8. Le Comité a en outre pris connaissance d'un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 31 octobre 2023.
9. **Le Comité:**
- a) **a noté que, compte tenu du montant des liquidités du Programme ordinaire, tel que ce montant apparaît dans les données les plus récentes, et des prévisions concernant l'échelonnement des versements des États membres, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'au 31 décembre 2023;**
 - b) **sachant que la santé financière de l'Organisation était tributaire du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, a invité instamment les États membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires;**
 - c) **a demandé à la Direction de continuer à étudier, en collaborant étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et les organismes du système des Nations Unies, des solutions viables, autres que la réinstauration d'une contribution extraordinaire, qui permettraient de remédier au déficit de financement des obligations au titre de l'Assurance-maladie après cessation de service (AMACS) en coordination avec d'autres organisations affiliées au régime commun des Nations Unies, en vue de leur présentation au Comité dès que possible;**
 - d) **a pris note des renseignements fournis sur les taux d'approbation et les taux de dépenses du PCT et a souligné qu'il était important de maintenir les dépenses à un niveau qui permette d'utiliser intégralement les crédits ouverts au titre du PCT, tels qu'approuvés par la Conférence;**
 - e) **a accueilli avec satisfaction les informations présentées concernant les contributions volontaires et a recommandé que les documents comprennent à l'avenir une analyse plus approfondie des contributions reçues dans le cadre de fonds fiduciaires unilatéraux;**
 - f) **s'est félicité de la hausse qui a été signalée à propos des contributions volontaires reçues par l'Organisation et a souligné qu'il était important d'examiner et de gérer, dans une perspective à plus long terme, l'équilibre entre les contributions ordinaires et volontaires.**

Comptes vérifiés – FAO 2022 et Réponse de la Direction aux recommandations présentées dans le rapport du Commissaire aux comptes pour 2022

10. Le Comité a examiné, conformément à l'article XXVII, paragraphe 7, alinéa 1, du Règlement général de l'Organisation, les comptes vérifiés de la FAO pour 2022 et a assisté à une présentation, par le Commissaire aux comptes, de son rapport détaillé sur la vérification des opérations financières de l'Organisation, lors de laquelle les principales recommandations et observations contenues dans le rapport ont été mises en avant.

11. Le Comité:

- a) **a remercié** la Direction de la présentation des comptes vérifiés de la FAO pour 2022, établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS);
- b) **s'est réjoui** que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée concernant les comptes de la FAO pour 2022;
- c) **a félicité** le Commissaire aux comptes de la qualité du rapport détaillé et **a fait siennes** les recommandations qui y figurent;
- d) **a appuyé** les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes; en particulier celles issues de l'examen du Système mondial de gestion des ressources (GRMS) dans le domaine des technologies de l'information et celles concernant la mise en œuvre de la séparation des fonctions et l'importance de veiller au respect des procédures d'achat;
- e) **a constaté** que la Direction avait accepté les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et a pris note des réponses détaillées qu'elle y a apportées, et **a encouragé** la Direction à mettre ces recommandations en œuvre dans les délais suggérés par le Commissaire.

12. Le Comité, prenant acte des commentaires et des précisions formulés par le Commissaire aux comptes et par la Direction, **a recommandé** au Conseil de soumettre à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés de 2022. Il **est convenu** en conséquence de soumettre au Conseil le projet de résolution ci-après, afin que ce dernier le transmette à la Conférence.

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE**Comptes vérifiés de la FAO 2022****LA CONFÉRENCE,**

Ayant examiné le rapport de la 174^e session du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2022 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Approuve les comptes vérifiés.

Questions budgétaires**Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements**

13. Le Comité a examiné le document intitulé *Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements*.

14. Le Comité:

- a) **a noté** que les ajustements proposés s'inscriraient dans les limites du montant budgétaire global approuvé (soit 1 021,7 millions d'USD) grâce à des virements entre chapitres sans incidence financière;
- b) **a examiné** la version actualisée de l'organigramme (annexe 7) et a noté qu'elle intégrait bien les ajustements structurels qui seraient proposés au Conseil pour approbation ainsi que les changements apportés aux dénominations de certaines divisions;

- c) **s'est penché** sur la révision proposée de la dotation en effectifs et a noté que le nombre total de postes inscrits au budget par classe et par unité (annexe 6) demeurerait identique à celui qui était présenté dans le Programme de travail et budget 2024-2025;
- d) **a accueilli avec satisfaction** le cadre de résultats actualisé 2022-2025 (annexe 1), dans lequel il est proposé d'intégrer des indicateurs de performance clés révisés concernant les partenariats au titre de l'objectif fonctionnel 7, lesquels indicateurs sont axés sur la qualité des partenariats noués et développés ainsi que sur la mise à disposition d'informations sur ces partenariats;
- e) **s'est félicité** des informations communiquées sur les économies et les gains d'efficacité qui ont été réalisés et qui sont attendus, conformément aux indications de la Conférence;
- f) **a recommandé** que la Direction élabore un plan d'action solide qui décrive en détail les initiatives prévues et les économies et gains d'efficacité escomptés et qui soit assorti d'indicateurs de mesure précis, et qu'elle présente un compte rendu annuel sur cette question, y compris concernant les économies et les gains d'efficacité réalisés et attendus, par la voie des mécanismes prévus à cet effet, en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres organismes du système des Nations Unies;
- g) a noté que la proposition de révision de la répartition des ouvertures de crédits nettes entre les chapitres budgétaires, telle qu'elle est présentée au tableau 1 du document portant la cote CL 174/3 Corr.1, serait soumise au Conseil pour examen et approbation;
- h) **soulignant** qu'il importait, dans une perspective à plus long terme, d'examiner et de gérer l'équilibre entre les contributions ordinaires et volontaires, **a encouragé** l'Organisation à continuer d'évaluer sa situation financière et à déterminer les améliorations qu'elle pourrait devoir apporter à son modèle de financement pour renforcer la pérennité et l'efficacité de ses activités, et **a demandé** à la Direction de réaliser une analyse approfondie de divers scénarios, risques et possibilités ainsi que des différentes façons de les aborder, qui sera examinée lors d'une prochaine session du Comité.

Virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice biennal 2022-2023

15. Le Comité a examiné le document intitulé *Virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice biennal 2022-2023*.

16. Le Comité:

- a) a pris note des prévisions d'exécution du budget en regard de l'ouverture de crédits pour 2022-2023 et du fait que le montant définitif serait connu après la clôture des comptes de l'exercice biennal 2022-2023 et communiqué en mai 2024;
- b) **a rappelé** que les soldes non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 6), des dépenses d'équipement (chapitre 12) et des dépenses de sécurité (chapitre 13) seraient reportés sur l'exercice biennal suivant, conformément au Règlement financier de l'Organisation;
- c) a pris note des virements précédemment approuvés, depuis les chapitres 5, 7, 8 et 10 vers les chapitres 1, 2, 3, 4 et 9 du budget, découlant de l'exécution du Programme de travail et du fait que ces virements demeurent nécessaires;
- d) **a indiqué qu'il attendait avec intérêt** de recevoir le rapport final sur l'exécution du budget 2022-2023 à sa session de mai 2024.

Contrôle

Rapports intérimaires sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO

17. Le Comité a examiné les documents intitulés *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes* et *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif de contrôle de la FAO*.

18. Le Comité:

- a) **s'est félicité** du travail accompli pour donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes, en particulier aux recommandations concernant le renforcement du contrôle interne au siège et dans les bureaux décentralisés;
- b) **a recommandé** que l'on indique dans le tableau récapitulatif l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes qui sont encore en suspens dans quelle catégorie sont classées ces recommandations, à savoir «Fondamentale», «Importante» ou «Mérite attention»;
- c) **a exhorté** la FAO à achever dans les meilleurs délais son plan directeur de gestion des risques et sa future politique de lutte contre la fraude, et à publier également dans les meilleurs délais ses lignes directrices révisées relatives à l'emploi de personnel hors fonctionnaires;
- d) **a prié instamment** la Direction de mettre en œuvre les dernières recommandations du Commissaire aux comptes qui n'ont pas encore été appliquées, en accordant une attention particulière aux problèmes devant être réglés depuis longtemps;
- e) **s'est félicité** des progrès accomplis en vue du classement des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle et **a encouragé** la Direction à mettre en œuvre les dernières recommandations encore en suspens dans des délais raisonnables.

Composition du Comité consultatif de contrôle de la FAO

19. Le Comité a examiné la *Composition du Comité consultatif de contrôle de la FAO*.

20. Le Comité:

- a) **a examiné** le document dans lequel le Directeur général proposait que M. Jorge da Silva soit nommé membre du Comité consultatif de contrôle de la FAO pour une période initiale de trois ans et a noté que cette nomination serait entérinée par le Conseil et prendrait effet le 9 décembre 2023;
- b) **a appuyé** la proposition du Directeur général et **est convenu** de soumettre la recommandation au Conseil.

Recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1)*

21. Le Comité a examiné le document ayant pour titre *Recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1)*.

22. Le Comité:

- a) **a recommandé** que les principes d'intégrité, de transparence, d'impartialité, d'expertise et d'efficacité de la procédure d'enquête ainsi que le principe de présomption d'innocence soient mis en avant dans le cadre de l'élaboration des processus de mise en œuvre de la recommandation n° 7;

- b) **a souscrit** aux recommandations formulées par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques à sa 119^e session, à savoir que les protocoles élaborés évitent, dans la mesure du possible, la création de nouvelles entités, et que les allégations devaient être transmises à un organisme d'enquête externe;
- c) **a recommandé** que les politiques et règles de l'Organisation concernant tous les types de faute, notamment le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles et leurs définitions, s'appliquent dans le cadre de l'élaboration des protocoles préliminaires;
- d) **a recommandé** que la Direction continue de consulter les autres organismes spécialisés des Nations Unies et de tenir compte des pratiques et procédures pertinentes qu'ils s'efforcent d'établir;
- e) **a réitéré** la demande qu'il avait formulée à sa 195^e session concernant la présentation de protocoles qui comprennent un projet de dispositions relatives à la procédure d'enquête et à la procédure disciplinaire nécessaires pour donner suite aux plaintes pour faute et ainsi appliquer la recommandation du Corps commun d'inspection;
- f) **a indiqué attendre avec intérêt** de poursuivre les débats sur cette question, notamment dans le cadre de nouvelles réunions d'information à l'intention des membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques et du Comité financier, ainsi que dans le cadre de la présentation d'informations actualisées lors des sessions respectives de ces organes prévues au printemps 2024, avant que le projet de procédures ne soit présenté aux deux comités à leurs sessions de l'automne 2024.

Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation

23. Le Comité **a pris note** du document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation* et **a dit attendre avec intérêt** de recevoir une version actualisée de ce document à sa prochaine session ordinaire.

Méthodes de travail du Comité financier

24. Le Comité a indiqué qu'il était important qu'il réexamine en permanence ses méthodes de travail, afin de pouvoir atteindre ses buts et objectifs fondamentaux.
25. À cet égard, le Comité **a recommandé** qu'au moment de l'élaboration de l'ordre du jour et du calendrier provisoires de sa session prévue en mai 2024, l'on envisage la possibilité d'examiner certains points de l'ordre du jour par correspondance afin de pouvoir utiliser efficacement le temps disponible durant la session.

Autres questions

Informations actualisées sur l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO effectué par le CCI

26. Le Comité a accueilli avec satisfaction le point oral qui lui a été fourni sur l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies (CCI), qui est en cours.
27. **Le Comité:**
- a) **a pris connaissance avec intérêt** des informations actualisées qui lui ont été fournies au sujet de la progression de l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies (CCI), toujours en

cours, et a jugé opportun que le rapport du CCI contenant la réponse de la Direction de la FAO doive être présenté au Comité financier à sa session de mai 2024;

- b) a indiqué attendre avec intérêt d'examiner le rapport du CCI à sa session de mai 2024.**

Date et lieu de la 199^e session

28. Le Comité a été informé que sa prochaine session se tiendrait à Rome du 20 au 24 mai 2024.

Documents présentés à titre d'information

- État des contributions courantes et des arriérés au 30 juin 2023
- Comptes vérifiés – Mutuelle de crédit de la FAO 2022
- Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse – Budget pour 2024-2025
- Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique – État des comptes et budget pour 2023
- Budget des commissions de lutte contre le criquet pèlerin pour 2023-2024
- Budget de la Commission des thons de l'océan Indien pour 2024 (et budget indicatif pour 2025)